



COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

Extraordinaire 7 février 2017

Compte rendu

Infos diverses :

La campagne sur la **monétisation des RTT** se fera du 15 février au 10 mars. Une info RH sera faite sur le sujet, la procédure sera identique à celle de l'année dernière.

Plan de départ volontaire, pour les salariés concernés, l'ouverture des demandes est fixée au 13 février 2017.

Le cabinet Alixio a déjà effectué 553 rendez-vous, et réalisé 486 entretiens.

Pour **RBWM** : Thomas Vandeville veut un feedback afin d'identifier les difficultés rencontrées dans les process, un questionnaire sera envoyé aux RM, le retour sera anonyme et sur la base du volontariat, ce dernier permettra de quantifier certaines procédures, afin de servir de base pour l'allégement des temps administratif. A suivre...



Sujet N°1 : information et consultation du CCE sur les dispositions de l'article 34 de la loi sur la modernisation de la justice du 21^{ème} relative aux déclarations par l'entreprise à l'Administration de certaines infractions routières.

En pièce jointe vous trouverez le texte de loi exacte, signifiant que l'entreprise doit faire part à l'Administration des infractions commises par les salariés relevant de suppression de point de permis.

A savoir que la flotte HSBC représente 780 véhicules qui se décomposent de la façon suivante : 232 véhicules de fonctions, 161 véhicules de service attribués, et 387 véhicules en libre-service.

Pour informer l'Administration, l'entreprise a besoin de certaines données contenues sur le permis.

Pour cela un e.formulaire sera mis en ligne, via une info RH, qui sera transmis à la logistique afin que les contraventions arrivent directement au salarié en faute, pour le règlement. Pour les véhicules en libre-service, un point d'entrée sera assuré par le ROQ ou le DROQ afin de trouver l'utilisateur via le cahier de suivi des voitures de service sous la responsabilité des managers d'entité.

Il n'y aura pas de suivi par l'entreprise des points perdus.

Cette disposition sera mise en place dès l'envoi de l'info RH.

Vote : 8 abstentions sur 8 votants.



Sujet N°2 : Information du CCE sur la suppression de l'entretien de l'évaluation à mi- année.

Et oui après des demandes répétées des partenaires sociaux, la direction admet l'aspect anxiogène de l'exercice, et la redondance avec d'autres exercices du même style...

Vous pourrez lire le nouveau process en pièce jointe.

Ce que ne contient pas le document, c'est la possibilité de mettre en place un plan d'amélioration de la performance, à n'importe quel moment sous la forme, et via les outils déjà en place.

La volonté de la direction est que le feedback soit également positif, mais elle admet que cela n'est pas vraiment dans la culture française ; c'est un des points importants du dispositif. Cela on a le droit de le croire, même si les managers sont formés sur le feedback et la qualité de vie au travail.

Les entretiens formels seront signifiés aux salariés par mail. Nous n'avons pas eu de réponse à la question de savoir si ce document serait porté au dossier RH et si un retour serait fait... Réponse en suite à donner.